

>>> LETTRE D'INFORMATION <<<



SERVICE GESTION DES DECHETS



LES INFORMATIONS IMPORTANTES À RETENIR

**N'HESITEZ PAS A
VENIR RECUPERER
VOS EQUIPEMENTS**

>>> POUR EN SAVOIR PLUS

Afin d'améliorer votre service de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, la Communauté de communes met gratuitement des équipements à disposition des usagers, sur tout le territoire. Retrouvez en page 2 les différentes solutions et modalités.

POUR EN SAVOIR PLUS <<<

Un nouveau règlement de collecte et de facturation plus complet est désormais en application. Vous pouvez le consulter sur notre site.
Retrouver les informations principales et les prochaines étapes de la facturation en page 2

**UN NOUVEAU REGLEMENT
DE COLLECTE ET DE
FACTURATION EST
DISPONIBLE**

LE SERVICE GESTION DES DECHETS

VOUS INFORME...

>>> N'HESITEZ PAS A RECUPERER VOTRE EQUIPEMENT

Si vous n'avez pas récupéré votre bac, il est toujours possible de le faire sur rendez-vous les mardis, jeudis, vendredis, et samedis matins entre 9h00 et 12h00.

La priorité est le bac individuel, mais selon les cas (point de collecte le plus proche trop éloigné de l'habitation, pas de moyen de stockage du bac...) des solutions adaptées peuvent vous être proposées. Renseignez vous auprès de notre référent environnement déchets au 05.55.60.93.12.

Pour les usagers en résidence secondaire, un système sera prochainement mis en place afin de permettre l'évacuation des OMR, en cas de décalage avec le jour de passage de la collecte.

Attention, à partir du 15 décembre 2025, seul le matériel distribué par la collectivité (bacs gris avec logo) sera collecté.



>>> UN NOUVEAU REGLEMENT DE COLLECTE ET DE FACTURATION



Un nouveau règlement de collecte et de facturation a été élaboré pour vous aider à mieux appréhender le fonctionnement et les compétences du service déchets.

Il résume quels types de déchets sont produits et par quels moyens ils peuvent être éliminés.

Sont également disponibles les informations concernant l'organisation de la collecte, l'utilisation des contenants mais aussi toutes les dispositions financières notamment la facturation.

Cette dernière a connu du retard que nous nous efforçons de rattraper.

Les différentes étapes de facturation à venir :

Balledent, Rancon, Saint-Amand Magnazeix et Saint-Sornin-Leulac : 1er semestre 2025 facturé, 2ième semestre en décembre.

Châteauponsac et Saint-Pardoux-Le-Lac : facturation annuelle 2025 en décembre.

Pour toutes les communes, facturation semestrielle 2026 en juin et décembre.

Vous pouvez consulter le règlement ainsi que la grille tarifaire 2025 sur notre site internet : www.gartempe-saint-pardoux.fr

>>> INFORMATIONS DIVERSES

* Le passage à une collecte tous les quinze jours a permis de réduire le volume de déchets de **23%** en moyenne depuis février 2025.

* Le SYDED a équipé chaque commune d'au moins un conteneur marron spécifiquement destiné à la collecte des cartons bruns.

Vous pouvez les retrouver sur notre territoire au niveau des éco-points suivants :

Balledent : salle polyvalente

Châteauponsac : cimetière et salle des fêtes

Rancon : à proximité de la Mairie

Saint-Amand Magnazeix : cimetière

Saint-Pardoux-le-Lac : D27A Direction Compreignac - St Symphorien sur Couze

Saint-Sornin-Leulac : place de la salle polyvalente



**POURQUOI NOUS
CONTACTER ?**

Pour nous signaler tout changement concernant votre situation (nombre de personnes, adresse...)

Pour nous indiquer un nouveau point de collecte ou un problème de ramassage.

environnement@gartempe-saint-pardoux.fr

05 55 60 93 12

16 Avenue de Lorraine 87290 CHATEAUPONSAC